

B & A AUDIT
Société Par Actions simplifiée
au capital de 30 000 euros
Siège social : 2 Avenue d'ANGERS
79300 BRESSUIRE
RCS DE NIORT 789 180 940

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 17 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le dix-sept Juillet,
À dix heures,

Les Associés se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social sur convocation du Président à chaque associé.

L'assemblée est présidée Monsieur Tony RANGEARD en sa qualité de Président associé.

Le Président constate que sont présents ou représentés en dehors de lui-même titulaire de 1 000 actions les associés suivants :

- | | | |
|---|--------------|-------------------------------|
| - | La SARL EC2M | propriétaire de 1 060 actions |
| - | La SARL ECDB | propriétaire de 940 actions, |

Le total des actions présentées ou représentées est de 3 000 actions, pour un capital composé 3 000 actions. La société peut valablement délibérer et, en conséquence est déclarée régulièrement constituée.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Agrément de cessions d'actions,
- Démission de Monsieur Matthieu MORIER de ses fonctions de Directeur Général,
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

MM



PREMIÈRE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, donne l'agrément aux cessions d'actions suivantes :

- Cession de 150 actions de la SARL EC2M à la SAS MCL
- Cession de 910 actions de la SARL EC2M à la SARL E.C.D.B

Lesdites cessions seront signées ce jour, avec prise d'effet immédiate.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés prend acte de la démission des fonctions de Monsieur Matthieu MORIER de ses fonctions de Directeur Général, à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par le Président et les associés.

Two handwritten signatures in blue ink are visible at the bottom right of the page. The first signature is a stylized, cursive mark, and the second is a more complex, circular scribble.

